



ébullitions

n° 182 - Octobre 2022

Département de l'Ain

canard ain-pertinent

Habitat participatif à Bourg

Le Verger

Le Verger crée une coopérative d'habitants et lance un appel à contributeurs solidaires. Une épargne sûre et qui fait sens !

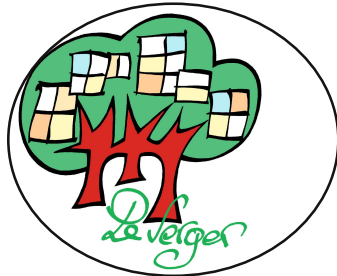
Lancé en 2012, ce projet avance à petits pas ... de géants !

Le principe est d'imaginer un espace où habiter autrement, mutualiser des espaces et des équipements, construire un projet autour de valeurs communes. C'est un projet novateur, ce sera le premier de ce type à Bourg en Bresse. Le groupe du Verger a placé les valeurs d'entraide et d'écologie au cœur du projet.

Aujourd'hui, il fait le pas de se constituer en coopérative d'habitants. Un statut juridique qui ancre ses valeurs dans l'organisation et le fonctionnement du groupe. Ainsi, l'objectif n'est pas de faire fructifier son placement immobilier, mais bien de créer un espace où il fait bon vivre. Tout simplement.

Le montage financier sort du commun, il est pensé pour diversifier les apports.

Le groupe (qui affiche quasiment complet aujourd'hui) autofinance le projet à 75 %.



Des démarches auprès des banques sont en cours pour un emprunt complémentaire. En parallèle, un appel est lancé à des contributeurs solidaires : comme un livret A, les particuliers peuvent donc placer leur argent dans un projet local, écologique et qui fait sens. La première part souscrite dans la société est de 1000 euros, et l'argent placé au-delà ouvre droit à la même rémunération que le livret A. Cette épargne, même à court terme, offre au groupe l'équivalent du prêt-relais, le temps de la construction du bâtiment.



La phrase du mois

La question n'est pas de savoir quel monde nous allons laisser à nos enfants, mais quels enfants allons-nous laisser au monde ?

Citation attribuée au pédagogue Philippe MEIRIEU

Journées nationales des prisons

Le film

Un acteur en galère accepte pour boucler ses fins de mois d'animer un atelier théâtre en prison. Surpris par les talents de comédiens des détenus, il se met en tête de monter avec eux une pièce sur la scène d'un vrai théâtre. Commence alors une formidable aventure humaine. Inspiré d'une histoire vraie.

Suite p2

Journées nationales des prisons

Chaque année se tiennent en France les Journées Nationales Prison. À cette occasion, cette année dans l'Ain, un collectif d'associations a préparé une soirée ciné- débat. Le collectif est composé du **Secours Catholique** ; du **Relais Enfants Parents (REP)** qui accompagne des enfants en visite auprès de leur parent en détention ; de l'**ACAFAD** accueillant des familles et amis de détenus dans un local avant leur parloir ; de l'**ANVP, Association Nationale des Visiteurs de Prisons**.

La soirée est prévue le **mercredi 30 novembre prochain, à 20h, au cinéma la Grenette à Bourg en Bresse**, en partenariat avec Cinémateur. La soirée commencera avec le film "Un Triomphe" d'Emmanuel COURCOL, avec Kad MERAD.

Projection suivie d'un échange sur la vie en détention.



Le Glyphosate

À l'origine, un détergent pour canalisation !

La naissance du glyphosate est une histoire peu commune. Le premier usage de cette molécule, agent actif du Roundup, devenu l'herbicide le plus vendu au monde, est en réalité celui de détergent capable de détartrer les chaudières et les canalisations. C'était en 1950. Henri Martin, chimiste suisse, synthétise une molécule pour le laboratoire pharmaceutique Cilag. Son nom ? N-phosphonométhyl-glycine. Pendant 14 ans, la molécule ne trouve pas d'application dans le champ pharmaceutique, elle est donc revendue à d'autres pour être testée. C'est la compagnie américaine Stauffer Chemical Company qui va être la première à breveter la molécule. Et son application est plus que surprenante : le glyphosate va être utilisé comme chélateur de métaux. "Son premier usage n'était pas celui de désherbant mais de détergent capable de détartrer les chaudières et canalisations d'eau". "Le glyphosate a la capacité de fixer les métaux et de les rendre solubles dans l'eau.

Adoucisseur d'eau

En 1970, c'est au tour de Monsanto d'entrer dans la danse. Les scientifiques de la compagnie américaine cherchent d'abord l'intérêt du glyphosate en tant qu'adoucisseur d'eau. Mais c'est le chimiste John Franz qui trouvera les effets de la molécule sur les plantes. En 1974, le glyphosate devient un herbicide total redoutablement efficace qui détruit toute forme de végétation. Il devient l'agent actif du Roundup, l'herbicide phare de Monsanto. En 2000, le brevet de la firme passe dans le domaine public. Le glyphosate devient alors le pesticide le plus vendu au monde.



En 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), agence de l'Organisation mondiale de la santé a classé le glyphosate comme cancérigène probable mais une bataille scientifique est menée depuis, sur fond de lobbying. Monsanto, rachetée par Bayer en 2018, fait l'objet de plus de 18 400 plaintes rien qu'aux États-Unis concernant les effets du Roundup sur la santé. En moins d'un an Bayer a perdu 40 % en bourse.

Marina Fabre

Sur le site <https://www.novethic.fr>

NDLR

Au niveau européen, l'autorisation du Glyphosate expire le 15 décembre 2022, mais sera automatiquement prolongée en attendant une nouvelle décision. Bayer/Monsanto a en effet déposé une nouvelle demande d'homologation. Les agences européennes travaillent sur la question. Pas de décision à attendre avant plusieurs mois. Les États membres sont libres d'autoriser ou non l'usage de l'herbicide. C'est ainsi qu'en France, certains usages du glyphosate sont interdits.

Pablo SERVIGNE, la fin du pétrole

Sur France Inter, 2 heures avec Pablo SERVIGNE dans le Grand Face à Face XXL à Laval le 24 septembre 2022 (Podcast disponible sur le site de France Inter).

Pour inciter les lecteurs d'Ebullitions à écouter Pablo SERVIGNE, je ne retiendrai que cette anecdote.



À chaque fois que l'humanité a changé de système énergétique, on a changé de système démocratique. La démocratie de masse actuelle n'est possible que grâce aux énergies fossiles. Sans pétrole, il faut tout réinventer.

« Vous prenez une voiture, vous mettez 1 litre d'essence, vous allez tout droit jusqu'à ce que ça s'arrête, qu'il n'y ait plus d'essence et vous poussez la voiture pour revenir au point de départ. À votre avis, combien de temps allez-vous pousser ?

Il vous faudra un mois, l'équivalent d'un mois de travail pour une personne qui coûte 1 500 € alors qu'un litre d'essence aura coûté 1.50 €.

Les énergies fossiles sont une énergie concentrée mais 1 000 fois moins chère que le travail humain.

Un baril de pétrole, c'est l'équivalent de 12.5 années de travail humain. »

CV

Le Verger

(suite de la p1)

Quel est donc le bâtiment prévu ?

Sur un terrain de 3300 m² proche de la gare de Bourg, 8 logements regroupés dans 2 bâtiments accolés, compacts, à tendance passive.

Chaque foyer a son propre logement et son intimité, et plusieurs espaces seront mutualisés : salle commune, atelier, potager, buanderie, chaufferie...

Bresse bâti Confort, coopérative locale d'artisans, assurera la construction du bâtiment. ALEC 01 nous propose un soutien afin de développer les qualités écologiques du projet.

Alors, envie d'en savoir plus ?

De nous rejoindre et nous donner un coup de pouce ?

De relayer la présentation de ce projet ?

Visitez les sites web :

<https://habitat-participatif-burgien.jimdofree.com>

<https://sasleverger.jimdosite.com/>

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Police

Refus d'obtempérer, légitime défense, délit de fuite : que dit la loi ?

Une loi de février 2017, juste à la fin du quinquennat de François HOLLANDE, vient profondément modifier les règles auxquelles sont soumis les policiers. Cela pourrait avoir une incidence sur leur comportement récent en cas de « refus d'obtempérer ».

Le débat politique sur le recours à la force et l'usage des armes à feu par la police est relancé depuis un tir mortel à Paris, lors d'un contrôle routier.

Un contrôle de police s'est terminé, samedi 4 juin, par la mort d'une jeune femme à Paris après qu'un policier a tiré sur le véhicule dont elle était passagère au motif d'un « refus d'obtempérer ».

C'est le quatrième tir mortel de la police pour un refus d'obtempérer au cours des quatre derniers mois (deux personnes tuées sur le Pont-Neuf, à Paris ; une à Sevran, en Seine-Saint-Denis), selon un décompte de l'Agence France-Presse. Le cadre de la légitime défense des policiers : « En droit, tirer avec une arme à feu est une infraction, sauf si les conditions d'irresponsabilité sont remplies ou qu'il s'agit d'une situation de légitime défense. De manière générale, une enquête est ouverte à la suite d'un tir d'un agent de police et est suivie par une investigation de la "police des polices" [IGPN] », explique Méryl



Recotillet, juriste spécialiste en droit pénal. L'absolue nécessité et la proportionnalité de la réponse fondent le socle juridique, tant au niveau français qu'europpéen, de l'usage de la force. « Le critère de l'absolue nécessité est, par exemple, difficile à démontrer lorsqu'une arme est utilisée face à une personne tournant le dos au policier », détaille-t-elle.

En France, le cadre légal du recours à la force par les policiers est défini par la loi de février 2017 relative à la sécurité publique. Elle a modifié le code de la sécurité intérieure, dans lequel les conditions d'« ouverture du feu » des policiers, jusqu'alors soumis au code pénal et aux principes de la légitime défense comme tout citoyen, sont désormais alignées sur celles des gendarmes, considérées comme plus souples.

L'usage des armes à feu

« Avant la loi de 2017, le régime d'usage de l'arme pour les policiers n'était régi par aucun texte particulier et relevait uniquement du droit commun. En cas d'usage de son arme, l'agent de police devait démontrer la légitime défense »,

note Méryl Recotillet.

Désormais, d'après l'article L. 435-1 du code de la sécurité intérieure, les agents de la police nationale, comme les militaires de la gendarmerie peuvent, outre certains cas visant à disperser un attroupement, faire usage de leurs armes dans cinq situations :

- En cas d'atteinte à leur vie ou à leur intégrité physique, ou de menace ;
- Après sommations, s'ils ne peuvent se défendre ou protéger des tiers autrement ;
- Pour empêcher la réitération d'un meurtre ou d'une tentative de meurtre ;
- S'ils doivent neutraliser un individu qui cherche à leur échapper et risque de s'en prendre à des tiers dans sa fuite ;
- Lorsque le « refus d'obtempérer » d'un automobiliste menace physiquement les policiers.

Ce sont ces 2 derniers cas qui posent question dans les affaires récentes. Le délit de fuite ou le refus d'obtempérer ne suffisent pas à autoriser l'ouverture du feu, il faut qu'il y ait un risque pour les tiers ou les policiers eux-mêmes.

Tout se passe comme si les policiers se mettaient à l'abri derrière la loi sans avoir lu la fin des phrases. Les forces de l'ordre restent, cependant, tenues de tirer uniquement en cas d'absolue nécessité et de manière strictement proportionnée à la menace, dans l'exercice de leurs fonctions et revêtus de leur uniforme ou d'insignes extérieurs.

D'après un article
d'Iris Derœux et Théo Guimier

Ils ont tué le colibri



Le 24 septembre dernier, pour les 20 ans d'Artisans du Monde nous avons assisté à une pièce de théâtre qui a surpris plus d'un spectateur. Pour ne pas tout raconter, je m'en tiendrai à l'épisode du colibri. Tout le monde connaît la légende amérindienne chère à Pierre RABHI. « Je n'ai pas la prétention d'éteindre à moi seul l'incendie, mais je fais ma part », nous dit le colibri.

Suite p 4

Ciné-ma différence devient Ciné Relax

Prochaine séance
samedi 19 novembre à 15 h
au cinéma la Grenette à Bourg en Bresse
avec le film d'animation « Ainbo, princesse d'Amazonie »

Les séances de Ciné Relax sont organisées par l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) en partenariat avec le Cinémateur. Des bénévoles sont présents, les séances sont adaptées aux personnes handicapées.

Le film

Née au cœur de la forêt amazonienne, Ainbo n'a que 13 ans mais rêverait d'être la meilleure chasseuse de tout Candamo. Aussi se lance-t-elle au mépris de tous les dangers dans la lutte contre la déforestation, ce terrible fléau qui menace sa terre natale.

Heureusement, elle sait que pour vaincre ses ennemis, coupeurs d'arbres et chercheurs d'or, elle pourra compter sur ses guides spirituels magiques : Vaca, un tapir aussi costaud que maladroit et Dillo, un tatou espiègle.

APAJH Séance unique ouverte à tous organisée par l'APAJH 01 et Le Cinémateur

Le Cinémateur

Devient Ciné Relax

Entrée 5,10€ - moins de 14 ans 4,90€

Cinéma La Grenette

Bourg en Bresse, 4 Esplanade de la Comédie

Info accessible aux personnes à mobilité réduite. Service adapté

Samedi 19 Novembre 2022 à 15h00

AINBO, PRINCESSE D'AMAZONIE

De Richard Claus, José Zelada

avec Audrey Lamy, Lola Rabe, Bernardo De Paula

Animation - Aventure - Famille - 1h20 - Pays Bas - sortie 14.07.2021 - Le Pacte

SYNOPSIS :

Née au cœur de la forêt amazonienne, Ainbo n'a que 13 ans mais rêverait d'être la meilleure chasseuse de tout Candamo. Aussi se lance-t-elle au mépris de tous les dangers dans la lutte contre la déforestation, ce terrible fléau qui menace sa terre natale. Heureusement, elle sait que pour vaincre ses ennemis, coupeurs d'arbres et chercheurs d'or, elle pourra compter sur ses guides spirituels magiques : Vaca, un tapir aussi costaud que maladroit et Dillo, un tatou espiègle.

Critiques Presse :

20 Minutes - La splendeur de ce voyage merveilleusement réaliste et divertissant donne un surplus de poésie à ce conte et rend d'autant plus cruelle de voir ces merveilleuses menaces par des humains cupides.

PRINCESSE COMBATTANTE AVENTURIÈRE

AINBO PRINCESSE D'AMAZONIE

Spéciales : Les séances de Cinéma Différent deviennent les séances Ciné Relax

TOUT PUBLIC. Organisation adaptée pour les personnes dont le handicap peut entraver des troubles du comportement, accompagnement par des bénévoles si besoin, information de l'assemblée du public. Son modéré. L'entrée gratuite progressivement. Absence de publicité et de bandes annonces.

Et pourquoi pas une prime logement ? ?

En comparant l'évolution des prix réels (1) des carburants et des logements sur la période 1984-2020, soit un tiers de siècle, on s'aperçoit d'une profonde divergence : le prix réel des carburants (2) a diminué d'un quart (-26 % exactement) alors que celui de l'immobilier a augmenté de plus des deux tiers (+68%). Et c'est aux utilisateurs de bagnoles que notre « cher » gouvernement offre une prime qui profite avant tout aux gros rouleurs et aux propriétaires de grosses voitures (SUV, 4x4, voitures de luxe).

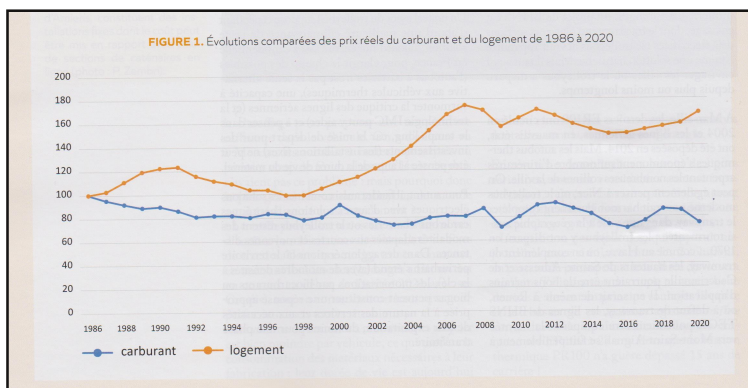
Cherchez l'erreur !

Évidemment, ma proposition de prime pour le logement est une boutade ! Ce qu'il faut, c'est supprimer toutes les primes, et d'abord celles qui sont les plus anti-écologiques, c'est-à-dire celles sur le carburant (3). La seule solution, c'est l'augmentation des salaires et des retraites avec leur indexation sur le coût de la vie (échelle mobile des salaires), en commençant par une nette hausse du SMIC à 1500€ nets.

Notes

(1) Le prix réel d'un bien, c'est la quantité de travail nécessaire pour l'obtenir ; il se calcule en divisant le prix du bien en € par le salaire horaire en € (pour le graphique ci-dessous, le salaire utilisé est le SMIC horaire).

(2) Entre 2020 et l'été 2022, le prix des carburants a augmenté d'environ 25 à 30 % (un peu moins pour l'essence, un peu



plus pour le gazole), ce qui fait que son indice serait de 0,92 à 0,96 ; le prix réel du carburant est donc actuellement encore légèrement moins cher qu'il ne l'était en 1986.

(3) La suppression des primes carburant Macron ne signifie pas l'impossibilité d'aides ponctuelles à certaines professions pour lesquelles le coût du carburant impacte de manière importante les revenus (les marins-pêcheurs par exemple).

Source :

Beauvais J.-M. et Beaucire F., 2022, Logement et carburant : évolutions comparées en prix réels de 1986 à 2020, in Transports urbains, n° 140 (juin 2022).

Jacques Fontaine

La 2ème phrase du mois

« Il n'est pas de haine plus féroce que celle de l'ignorant face à celui qui possède le savoir »

GALLILLEE

Ébullitions – journal mensuel

N°182 octobre 2022

• Prix au N° : 1,5 € • Abonnement un an, 10 N° : 15 €

• Six mois : 7,50 €

(Chèques libellés au nom de : Association Ébullitions)

Adresse : Maison de la Culture et de la Citoyenneté, 4, Allée des Brotteaux, CS 7027001006 BOURG-EN-BRESSE, CEDEX.

Contact et envoi des textes : 06 63 30 81 01 ebullitions01@gmail.com

Ce N° a été tiré à 400 ex

Le journal est né au sein du Forum départemental des listes citoyennes en 2002, premier N° en janvier 2003. Le collectif de réalisation et d'animation créé avec Jean-Pierre COTTON est composé actuellement de Jean Luc MAURIER, Charles VIEUDRIN, Bruno CALATAYUD, Bernard MERCIER et Hubert GUILLET.

Suite p 3

Ils ont tué le colibri

À la fin de l'épisode théâtral, un acteur sort un pistolet à alarme et symboliquement tue le colibri tandis qu'un de ses partenaires nous explique que ce n'est pas avec nos éco-gestes quotidiens qu'on va sauver la planète. Le coup de feu en a surpris plus d'un aussi bien par sa soudaineté que par son symbole.

Faut-il opposer l'individuel et le collectif, le privé et le politique ? Les efforts individuels ne règlent que partiellement les problèmes liés au changement climatique.

Qui a mis le feu nous questionne l'acteur « C'est nous, petits consommateurs ou ces grands pollueurs que sont les Bernard ARNAUD, Vincent BOLORE ou le Président de BAYER/MONSANTO ? »

On ne pollue pas tous de la même façon.

Quelle est l'importance des initiatives individuelles dans la lutte contre la crise environnementale ?

Elles doivent se nourrir l'une, l'autre», affirme l'économiste d'Attac. Pour lui, les initiatives individuelles ou «collectives à petite échelle» sont un premier pas pour repolitiser la question du dérèglement climatique et ainsi instaurer un rapport de force.

Charles VIEUDRIN

Épistémologie

Pas facile à caser dans une conversation !

L'épistémologie est un domaine philosophique qui analyse, étudie et critique toutes les disciplines de la science, ainsi que leurs méthodes et leurs découvertes. C'est par exemple une manière d'engager une profonde réflexion sur la connaissance et le besoin insatiable de l'homme à assouvir sa curiosité.

Selon Wikipédia, il y a 2 sens à ce mot :

- L'étude critique des sciences et de la connaissance scientifique
- L'étude de la connaissance en général.